

**Rapport du représentant de la NSPS
À l'intention de l'Assemblée générale annuelle du CCAG
16 octobre 2006**

Présenté par: Robert Dahn, directeur de la région 1 et représentant de la NSPS au sein du CCAG

Je désire tout d'abord remercier le Président Bert Hol, les autres dirigeants, les administrateurs et les membres du CCAG ici réunis, de m'avoir invité à dresser le survol des activités de la National Society of Professional Surveyors pour l'ensemble de l'année 2006.

Je me nomme Robert Dahn, je suis directeur de la région 1 au sein du Conseil d'administration de la NSPS. Je siège sur ce Conseil depuis maintenant trois ans et je fus très honoré que notre Société me désigne comme observateur au sein du CCAG lors de notre assemblée d'automne en septembre dernier. Au nom de la NSPS et de notre Président Joseph Dolan, je souhaite que la prochaine année apporte santé et prospérité à tous nos collègues professionnels canadiens.

Je compte suivre les traces de mon prédécesseur et collègues Wayne Brubacher et je ferai tout de qui est en mon pouvoir pour bien comprendre les divers enjeux reliés à notre profession impliquant le Canada et les États-Unis. J'assisterai le CCAG et ses comités, je participerai à vos activités lorsque cela sera jugé nécessaire et approprié et je serai toujours enclin à partager les informations et les ressources mis à ma disposition.

Ce fut une année chargée pour la NSPS. La Société a mise en œuvre plusieurs initiatives stimulantes et elle a également atteint plusieurs de ses objectifs.

La NSPS, en tant que Société nationale des arpenteurs-géomètres des États-Unis, continue de parfaire et de promouvoir la profession d'arpenteur à l'échelle nationale. La NSPS ne désire pas seulement améliorer la qualité des méthodes préconisées par les professionnels déjà actifs, mais elle s'engage également à améliorer la formation des générations à venir.

En 2005, la NSPS a préparé un répertoire d'allocutions en collaboration avec le National Council of Examiners for Engineers and Surveyors – projet qui fut généreusement financé par Topcon. Ce répertoire est utilisé depuis près de deux ans et il s'est avéré un outil de sensibilisation très utile auprès des étudiants qui explorent diverses perspectives de carrière. La NSPS soutien toujours le Boy Scout Merit Badge Program. TrigStar, un concours de trigonométrie destiné aux étudiants des écoles secondaires, lequel offre des bourses d'études aux vainqueurs, a connu un tel succès qu'il nous est maintenant impossible de le gérer sur une base bénévole. Nous tentons de conclure un accord avec la section Californienne pour qu'elle nous prépare une vidéo promotionnelle qui sera disponible à l'échelle nationale.

La NSPS est toujours l'organisme national et représentant officiel de notre profession dans le cadre des affaires gouvernementales. Aux États-Unis, les lois régissant l'arpentage peuvent être établies à la fois par les États individuels, l'équivalent des gouvernements provinciaux canadiens et par le Gouvernement fédéral. Les State Surveying Societies représentent la profession au sein des États, alors que la NSPS représente la communauté des arpenteurs au Capitole. Aux États-Unis, il est aussi important d'être représenté au sein du Gouvernement fédéral qu'au sein des États individuels. C'est par le biais d'efforts législatifs soutenus que nous arrivons à protéger les intérêts de la profession et du public. En septembre avant l'assemblée d'automne de la NSPS, la Société a tenu sa journée de lobbying annuelle dans notre capitale nationale. Le temps d'une journée, nous avons été en mesure de rencontrer plus de 60 Sénateurs et représentants à même leurs bureaux afin de discuter des divers enjeux reliés à notre profession. Grâce en partie à ces réunions annuelles, mais surtout grâce au travail sans relâche de notre lobbyiste permanent à Washington, la NSPS est toujours en mesure de représenter dignement les intérêts de la communauté des arpenteurs à l'échelle nationale.

Parmi ces efforts; la NSPS tente désespérément d'apporter des modifications au Federal Prison Industries Reform Act. Les établissements carcéraux aux États-Unis élargissent les services qu'ils offrent en utilisant la main-d'œuvre carcérale. Parmi ces services, la numérisation de cartes est maintenant disponible dans quelques régions. La NSPS croit que d'offrir ces services sans supervision professionnelle n'est pas dans le meilleur intérêt du consommateur. La NSPS ajoute également que certains détenus pourraient obtenir des informations personnelles et confidentielles qui pourraient mettre en danger le grand public. La NSPS vise à ce que la Loi soit reformulée afin de proscrire ces pratiques. Le projet de loi a été adopté par le Sénat et il est présentement examiné à la Chambre.

La NSPS tente et tentera toujours de faire adopter une loi visant à octroyer le pouvoir aux ordres professionnels tels que la NSPS d'établir leurs propres programmes d'assurances collectives. L'obtention et la provision d'une assurance collective ou assurance-santé demeure un problème majeur aux États-Unis pour les arpenteurs-géomètres professionnels et leurs employés. Cet ensemble de lois a ses détracteurs et il est rejeté à chaque occasion.

La NSPS poursuit son travail à l'égard de l'application du Brooks Act to Mapping Services et des effets du Davis Bacon Act sur notre profession. Nous tentons de faire retirer les services d'arpentage du barème d'offres fédéral de la Government Services Agency (GSA). L'inclusion des services d'arpentage à cette liste, contrevient aux termes employés dans le Brooks Act exigeant un processus fondé sur la qualité à l'égard des services d'arpentage. À maintes reprises, la NSPS a eu gain de cause en faisant annuler à la fois ces pratiques et l'application incorrecte des barèmes d'honoraires.

Le travail se poursuit en ce qui concerne la modernisation des cartes d'inondations de la FEMA (Flood Map Modernization). La NSPS exige d'établir de nouvelles priorités à l'égard de ce programme. Nous espérons que le financement déjà consenti à la

modernisation soit utilisé dans le but de mettre à jour les données actuelles des zones à risques, plutôt que de simplement numériser les cartes existantes. Cette proposition fut bien reçue et suite à une récente audience publique portant sur le National Flood Insurance Program, la NSPS a été engagé par le comité du Congrès afin d'élaborer des recommandations spécifiques qui nous permettraient d'atteindre ces objectifs.

Nous tentons par le biais du Congrès de convaincre le Président de déclarer une semaine nationale des arpenteurs. Cet événement annuel reconnaîtrait la contribution des arpenteurs, de nos ancêtres jusqu'à ce jour. La déclaration fut adoptée par le Sénat et nous nous efforçons présentement d'obtenir le soutien nécessaire pour que cette déclaration soit adoptée à la Chambre.

Suite à de récentes discussions avec le Federal Transportation Board, nous explorons l'adoption potentielle d'un ensemble de lois impliquant la délimitation des emplacements des voies de chemin de fer antérieure à l'abandon des emprises ferroviaires. Nous avons discuté de ce point avec plusieurs sénateurs et représentants lors de notre journée de lobbying.

En plus des affaires gouvernementales, la NSPS représente la communauté des arpenteurs à plusieurs autres égards.

La NSPS est fière d'avoir joué un rôle déterminant dans l'élaboration et la réalisation de la toute première exposition de cartographie et d'arpentage qui se tient présentement à la Bibliothèque du Congrès. Cette exposition présente l'histoire de la cartographie et de l'arpentage aux États-Unis et elle fera partie éventuellement de la collection permanente de la Bibliothèque.

Le comité des titres fonciers de l'ALTA/ACSM a complété l'examen et la mise à jour de ses normes d'arpentage et de cartographie. Notre Comité a rencontré les représentants du comité des normes de l'ALTA au mois d'août 2005 et à l'issue de cette réunion les deux comités ont approuvé une édition finale de ces normes. Les normes actualisées furent subséquemment approuvées au sein de l'ALTA et de la NSPS et elles sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006.

La NSPS Foundation continue d'offrir un important soutien à la communauté des arpenteurs. En plus d'accorder des bourses d'études et d'autres prix, la fondation a engagé les services d'une compagnie de production vidéo pour que cette dernière réalise un film-vidéo sur la sécurité en milieu de travail à l'intention des arpenteurs-géomètres. Selon nous il s'agirait d'une première dans le genre et nous croyons que ce médium comblera un évident vide informationnel à l'égard des mesures de sécurité afférentes à l'exercice de notre profession.

Le plus vieux problème impliquant l'arpentage entre le Canada et les États-Unis est relié à l'ALENA et aux éternels efforts visant à établir un Document de Reconnaissance Mutuel (DRM), plus précisément le DRM 8.2 qui fut radicalement rejeté par le Conseil de la NSPS. Lors de notre Assemblée à l'automne 2005, notre Conseil a décidé de se

désister à l'égard du DRM proposé afin d'examiner des points allant des charges spécifiques relatives à l'ALENA, à la capacité du gouvernement d'imposer des politiques et des lois qui dans plusieurs cas pourraient contourner les lois d'États. Chaque juridiction (État) des États-Unis relève de son propre ensemble de lois d'autorisation et d'attribution de permis. Les conseils d'attribution de permis, par le biais de leur corps représentant, le NCEES, ont exprimé leur désaccord à l'égard du système d'arpentage « à deux étages » proposé en vertu du DRM 8.2. Il devint également évident que la majorité des membres de la profession s'opposaient substantiellement à ce DRM. Le Conseil a sondé l'opinion de tous les États membres de la NSPS et la conclusion fut d'abandonner la soumission du DRM 8.2. Le Conseil des gouverneurs de la NSPS a donc voté en faveur d'annuler l'approbation du DRM 8.2 pour ainsi retirer cette initiative du programme du Conseil d'administration. Le Conseil des gouverneurs a toutefois voté en faveur de poursuivre les efforts visant à élaborer un nouveau DRM. Le Conseil d'administration a subséquemment voté unanimement en faveur de poursuivre ces efforts selon le principe suivant :

« Il est convenu que les permis d'exercer des arpenteurs-géomètres et cartographes professionnels seront octroyés selon les exigences de la juridiction d'accueil. Le fait d'être citoyen de la juridiction d'accueil ou de résider dans celle-ci ne sera pas considéré pour l'octroie d'une autorisation d'exercer si les normes de délivrance de permis furent adoptées après 1994. Les termes commerciaux de la juridiction d'accueil doivent être utilisés. » Un comité est chargé de l'ébauche de la formulation qui sera présentée au Conseil lors de l'Assemblée du printemps à Saint-Louis.

La NSPS poursuit sa participation avec la FIG. Le rapport conjoint de la FIG/NSPS est achevé. Le financement accordé à la délégation de la FIG fut augmenté cette année et les préparatifs pour la réunion de Munich vont bon train.

Tous ceux qui ont des questions ou qui désirent obtenir de plus amples informations à l'égard de ce rapport ou de tout autre sujet, n'hésitez pas à me contacter personnellement ou par le biais des bureaux de la NSPS et je serai ravi de vous éclairer au meilleur de mes connaissances.

En terminant, la National Society of Professional Surveyors Foundation Inc. recueille également depuis quelques années des fonds de secours destinés aux arpenteurs-géomètres victimes de catastrophes à la grandeur des États-Unis. Ces efforts ne pourraient être menés à bien sans la généreuse contribution de plusieurs arpenteurs-géomètres qui soutiennent la fondation année après année. Si vous désirez contribuer à cette cause, en tant qu'organisme ou individuellement, envoyez vos dons au fonds de secours aux victimes de catastrophes de notre fondation au 6 Montgomery Village Avenue, suite 403, Gaithersburg, Maryland 20879.

Merci à vous tous, le tout respectueusement soumis,

Robert Dahn
Directeur de la Région 1, NSPS
Observateur de la NSPS au sein du CCAG